Québec
Gouvernement du Québec
Le ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Québec, le 6 décembre 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Lemay
Bureau 1.39, 1er étage
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 23 novembre 2016, la députée de Mirabel, madame Sylvie D'Amours, publiait une question au feuilleton relativement au projet d'indication géographique protégée (IGP) « Maïs sucré de Neuville ».

La reconnaissance d'une appellation réservée ou d'un terme valorisant est un processus encadré par la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants ainsi que des normes ISO. Chaque appellation réservée possède ses propres spécificités, et l'ensemble des composantes doivent être analysées avant d'en réserver l'usage. Une appellation réservée aura l'incidence sur l'ensemble du secteur, les marchés, les producteurs et les consommateurs, pendant plusieurs années.

Le 31 mars 2016, le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV), l'organisme responsable de l'application de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants, a soumis pour ce produit une recommandation qui, après analyse par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, s'est avérée ne pas être applicable au sens de la loi.

Ce dossier est suivi de près par le député de Portneuf. Nous comptons sur le CARTV pour agir avec diligence.

... 2

200, chemin Sainte-Foy, 12e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 380-2525
Télécopieur : 418 380-2184

Les travaux ayant pour but d'instaurer l'indication géographique protégée « Maïs sucré de Neuville » suivent toujours leurs cours et l'Association des producteurs de maïs sucré de Neuville est accompagnée dans ce projet depuis le début.

Je tiens à rassurer la députée de Mirabel que le MAPAQ continuera, ces prochaines années, à soutenir les initiatives des entreprises de transformation alimentaire qui souhaitent développer des produits distinctifs. Les appellations réservées et les termes valorisants sont un des moyens pour les entreprises de valoriser leurs produits par leur origine, leur méthode de production ou leur méthode de transformation.

Veuillez agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

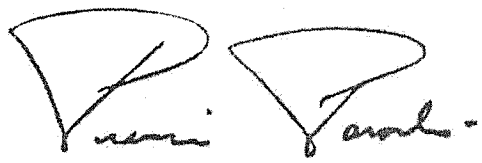

PIERRE PARADIS